

Initiatives parlementaires

Je m'interroge souvent au sujet de l'examen que doivent subir les candidats qui se présentent devant un juge de la citoyenneté afin de devenir citoyens canadiens. Ils doivent répondre à une série de questions sur le Canada. Je me demande quel résultat obtiendraient le reste des Canadiens s'ils devaient subir cet examen. Je me demande s'ils réussiraient tous.

La députée a parlé de la qualité de l'éducation civique au Canada. Naturellement, tous les députés sont conscients que l'éducation est un secteur de compétence essentiellement provinciale, mais la diversité des programmes d'études a toujours constitué, à mon avis, un obstacle aux études canadiennes. Il est crucial que tous les Canadiens possèdent certaines notions de base au sujet de leur pays. Ils devraient connaître la nature de leur pays, ses composantes, son mode de gouvernement, ainsi de suite.

Quant à savoir s'il faut modifier la Loi sur la citoyenneté ou non pour atteindre cet objectif, c'est une autre affaire. Je serais porté à croire que ce n'est pas essentiel, mais il faut sûrement se pencher sur la question. J'ai l'impression que le gouvernement fédéral s'intéresse à la qualité de l'éducation civique, surtout en ce qui concerne les responsabilités des citoyens, par opposition à leurs droits.

La députée soutient qu'il faudrait réexaminer les critères. Elle a peut-être raison. Dans l'étude que j'ai effectuée, nous avons analysé cet aspect du problème. Nous avons conclu que la période de trois ans obligatoire et la période de résidence signifiaient essentiellement la même chose.

La députée a parlé de formation linguistique. La Loi sur la citoyenneté exige entre autres qu'une personne puisse fonctionner dans l'une ou l'autre des langues officielles, imposant ainsi au gouvernement l'obligation de dispenser de la formation. Ma collègue a notamment soulevé le problème auquel sont confrontées les immigrantes qui ont tendance à rester à la maison au lieu de s'intégrer à leur communauté et qui n'ont pas l'occasion d'apprendre une nouvelle langue.

Il est clair qu'une personne qui ne parle pas la langue de la communauté où elle habite est nettement défavorisée non seulement sur le plan économique mais également sur le plan social et ce, à bien des égards. Cela explique en partie pourquoi de nombreuses immigrantes, peut-être plus que tout autre groupe, se retrouvent

devant des obstacles qui gênent leur pleine intégration sociale, politique et économique à notre société.

Je vois là un besoin encore plus important que l'apprentissage des langues officielles auquel nous consacrons une grande partie des deniers publics. Pourtant, on serait porté à croire que l'apprentissage des langues officielles fait partie intégrante de la citoyenneté canadienne. L'occasion de s'enrichir sur le plan linguistique devrait être offerte à tous, même si ce n'est pas tout le monde qui voudra en profiter.

• (1135)

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. J'aurais encore beaucoup de choses à dire à ce sujet, mais je voudrais conclure en félicitant de nouveau ma collègue qui a présenté la motion. Je l'assure que la question abordée aujourd'hui est l'une des grandes priorités du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Je l'assure que j'appuierai la motion lorsqu'elle sera mise aux voix à la Chambre.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'appuie moi aussi la motion de la députée de Saint-Laurent—Cartierville et je félicite celle-ci de l'avoir proposée.

La motion demande au gouvernement de:

modifier la Loi sur la citoyenneté afin de s'assurer qu'elle reflète la nature évolutive de la société canadienne et tienne compte de l'engagement du Canada à l'égard de la diversité et des droits de la personne.

Je suis d'accord avec mes deux collègues au sujet de la plupart des points qu'ils ont soulevés. Il s'agit, certes, d'une question non partisane, d'une question extrêmement importante pour tous les Canadiens. La députée propose que l'on prête le serment d'allégeance au Canada plutôt qu'à la reine et je crois que c'est là quelque chose que nous devrions changer au plus tôt.

Le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté—et je voudrais bien que l'on inverse l'ordre de ces deux mots—propose depuis cinq ans d'apporter des modifications à la Loi canadienne sur la citoyenneté. Cette loi, qui date de 1974, a grandement besoin d'être modernisée. La population canadienne a beaucoup changé et s'est considérablement accrue depuis lors. En 1974, notre pays comptait 12 millions et demi d'habitants. Aujourd'hui, il en compte plus de 27 millions. Notre taux d'immigration est resté à peu près le même chaque année, soit 16 p. 100, mais les immigrants sont beaucoup plus nombreux et ils ne viennent plus des mêmes pays qu'autrefois.